



Le Conseil d'administration de Telenet propose un dividende intérimaire brut de 63,2 millions €, soit 0,57 € par action, à l'Assemblée générale spéciale

L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Bruxelles, le 31 octobre 2019 – Telenet Group Holding SA ('Telenet' ou la 'Société') (Euronext Bruxelles : TNET) annonce que son Conseil d'administration proposera un dividende intérimaire brut de 63,2 millions €, soit 0,57 € par action¹, aux actionnaires lors de l'Assemblée générale spéciale du 4 décembre 2019. L'annonce d'aujourd'hui est conforme à la politique de rémunération de l'actionnaire exposée lors du Capital Markets Day de décembre 2018 et sera suivie d'un paiement de dividende complémentaire en mai 2020². Le dividende intérimaire sera payé avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, qui s'établissent à 82,4 millions € au 30 septembre 2019.

En l'absence d'acquisitions notables et/ou de changements significatifs dans les activités ou le cadre réglementaire de Telenet, Telenet entend maintenir un ratio d'endettement net total de 4,0x, ce qui constitue le point médian de la fourchette 3,5x - 4,5x. Au 30 septembre 2019, le ratio d'endettement net de Telenet s'établissait à 4,0x, ce qui représente une baisse par rapport au ratio du 30 juin 2019, soit 4,3x. Sur une base pro forma, en supposant que le dividende intérimaire susmentionné ait déjà été payé au 3^e trimestre 2019, le ratio d'endettement net total de Telenet aurait été de 4,1x.

Dans le cadre de la politique d'allocation de capital de Telenet, la Société vise à distribuer aux actionnaires entre 50% et 70% de ses flux de trésorerie disponibles ajustés de l'année précédente via les dividendes intérimaire et complémentaire. Dans les limites du cadre d'endettement net total précité et en l'absence des différents facteurs mentionnés ci-dessus, il peut être envisagé d'utiliser la partie restante des flux de trésorerie disponibles ajustés de Telenet pour des rachats d'actions propres supplémentaires, des dividendes extraordinaires, une réduction de la dette, des acquisitions relatives ou une combinaison de ces affectations.

Telenet convoquera une Assemblée générale spéciale le 4 décembre 2019 en vue de demander l'approbation des actionnaires pour le paiement du dividende intérimaire. En cas d'approbation, le dividende intérimaire sera payé le 9 décembre 2019 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende dès l'ouverture de la Bourse de Bruxelles le 5 décembre 2019.

¹ Sur la base de 110.061.363 actions donnant droit à dividende au 31 octobre 2019, à l'exclusion de 5.773.920 actions propres qui ne donnent pas droit à dividende

² Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2020

Détails du paiement³

- **Dividende intérimaire brut par action de 0,57 € (0,40 € net):** Le dividende intérimaire brut par action a été fixé à 0,57 € sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende en circulation au 31 octobre 2019¹ et représente globalement 63,2 millions €.
- **Date ex-dividende du 5 décembre 2019:** Dès l'ouverture de la Bourse Euronext de Bruxelles le 5 décembre 2019, les actions Telenet seront négociées ex-dividende.
- **Date de clôture des registres du 6 décembre 2019**
- **Date de paiement du 9 décembre 2019:** Le paiement effectif du dividende intérimaire tant aux actionnaires nominatifs qu'aux détenteurs d'actions dématérialisées aura lieu le 9 décembre 2019. Le paiement du dividende intérimaire sera soumis à un précompte de 30% en vertu du droit belge. Le dividende intérimaire net par action de 0,40 € peut cependant être différent pour les actionnaires étrangers en fonction de l'existence de traités de double imposition entre la Belgique et certains pays étrangers. Pour bénéficier du précompte réduit, les actionnaires doivent présenter formellement une attestation fiscale à ING Belgique en sa qualité d'agent payeur pour le compte de la Société, au plus tard 10 jours calendrier après la date du paiement effectif.

Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	rob.goyens@telenetgroup.be	+32 15 333 054
	Bart Boone	bart.boone@telenetgroup.be	+32 15 333 738
Press & Media:	Stefan Coenjaerts	stefan.coenjaerts@telenetgroup.be	+32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	bart.van.sprundel@telenetgroup.be	+32 15 333 495

À propos de Telenet – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez www.telenet.be. Liberty Global - l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique - détient une participation directe de 57,3% des actions de Telenet Group Holding SA/NV (hors actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

Informations complémentaires – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2018 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités intermédiaires et des présentations liées aux résultats financiers de la période du neuf mois se terminant le 30 septembre 2019 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 31 octobre 2019 à 07:01h CET

³ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale spéciale du 4 décembre 2019